

Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques 2022

La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Ils ne seront atteints qu'à travers la capacité des citoyens bien informés d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie dépendent d'une éducation satisfaisante ainsi que d'un accès libre et illimité aux savoirs, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, porte d'entrée locale vers les savoirs, représente une condition de base pour l'apprentissage tout au long de la vie, la prise de décision indépendante, et le développement culturel des individus et des groupes sociaux. Elle sous-tend des sociétés de la connaissance saines en donnant accès et en permettant la création et le partage des savoirs de toutes sortes, y compris de connaissances scientifiques et locales, sans obstacles commerciaux, technologiques ou juridiques.

Dans tous les pays, mais surtout dans les pays en développement, les bibliothèques contribuent à faire en sorte que les droits à l'éducation et à la participation aux sociétés du savoir et à la vie culturelle de la communauté soient accessibles au plus grand nombre.

Ce Manifeste proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique représente une force vivante pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information, ainsi qu'un agent essentiel pour le développement durable et pour la réalisation de la paix et du bien-être spirituel des individus à travers l'esprit de toutes et de tous.

L'UNESCO encourage donc les gouvernements nationaux et locaux à soutenir et à s'engager activement dans le développement des bibliothèques publiques.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est le centre local d'information, rendant toutes sortes de connaissances et d'informations facilement accessibles à ses utilisateurs. Il s'agit d'une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir leur mandat d'assurer l'accès universel à l'information et de permettre une utilisation significative de l'information pour toutes et pour tous. Il offre un espace accessible au public pour la production des savoirs, le partage et l'échange de l'informations et de la culture, et la promotion de l'engagement civique.

Les bibliothèques sont des créatrices de communauté, atteignant de manière proactive de nouveaux publics et utilisant une écoute efficace pour soutenir la conception de services qui répondent aux besoins locaux et contribuent à améliorer la qualité de vie. Le public a confiance en sa bibliothèque et, en retour, la bibliothèque publique a l'ambition de tenir sa communauté informée et sensibilisée de manière proactive.

Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour toutes et pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des matériaux spécifiques doivent être fournis aux utilisatrices/teurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les matériaux habituels, par exemple les minorités linguistiques, les personnes handicapées, des personnes à bas niveau de compétences numériques ou informatiques, celles qui sont peu alphabétisées, ou les personnes hospitalisées ou incarcérées.

Tous les groupes d'âge doivent trouver des matériaux adaptés à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et de technologies modernes ainsi que des matériaux traditionnels. La qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales, et le reflet de la diversité linguistique et culturelle de la communauté sont fondamentaux. Le matériel doit refléter les tendances actuelles et les évolutions de la société, ainsi que la mémoire de l'œuvre et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent faire l'objet d'aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni de pressions commerciales.

Missions de la Bibliothèque publique

Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation civique et à la culture, devraient être au cœur des services des bibliothèques publiques. À travers ces missions clés, les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables.

- Donner accès à un large éventail d'informations et d'idées libres de censure, soutenir l'éducation formelle et informelle à tous les niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie permettant la poursuite des connaissances volontaire et autonome pour les personnes à tous les stades de la vie;
- offrir des possibilités de développement créatif personnel et stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité et l'empathie
- créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants dès la naissance à l'âge adulte;
- initier, soutenir et participer à des activités et des programmes d'alphabétisation visant à renforcer les compétences en lecture et en écriture, et faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les âges, dans l'esprit se bien mettre sur pied une société informée et démocratique;
- fournir des services à leurs communautés, en personne et à distance, grâce aux technologies numériques permettant d'accéder à l'information, aux collections et aux programmes dans la mesure du possible;
- assurer l'accès de toutes et de tous à toutes sortes d'informations sur la vie de la communauté et les possibilités d'organisation locale, en reconnaissance du rôle central de la bibliothèque dans le tissu social;

- fournir à leurs communautés l'accès aux connaissances scientifiques, telles que les résultats de la recherche et l'information sur la santé, qui peuvent avoir un impact sur la vie de leurs utilisateurs, ainsi que permettre la participation aux progrès scientifiques.
- fournir des services d'information adéquats aux entreprises, associations et groupes d'intérêt locaux;
- préserver et donner accès aux données, aux connaissances et au patrimoine locaux et autochtones (y compris la tradition orale), offrant un environnement dans lequel la communauté locale peut jouer un rôle actif dans l'identification des documents à saisir, à préserver et à partager, conformément aux souhaits de la communauté.
- favoriser le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- promouvoir la préservation et l'accès significatif aux expressions culturelles et au patrimoine, l'appréciation des arts, le libre accès aux connaissances scientifiques, à la recherche et aux innovations, telles qu'elles s'expriment dans les médias traditionnels, ainsi que les matériaux numérisés et nés-numériques;

Financement, législation et réseaux

L'accès aux bâtiments et aux services de la bibliothèque publique est en principe gratuit. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit être appuyée par une législation spécifique et actualisée alignée sur les traités et accords internationaux. Elle doit être financée par les gouvernements nationaux et locaux. Elle doit être un élément essentiel de toute stratégie à long terme pour la culture, la fourniture des informations, l'alphabétisme et d'autres compétences, et l'éducation.

À l'ère numérique, la législation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle doit garantir aux bibliothèques publiques la même capacité d'obtenir et d'accéder aux contenus numériques à des conditions raisonnables que pour les ressources physiques.

Pour assurer la coordination et la coopération entre bibliothèques à l'échelle nationale, la législation et les plans stratégiques doivent également définir et promouvoir un réseau national de bibliothèques fondé sur des normes de service convenues.

Le réseau des bibliothèques publiques doit être conçu en relation avec les bibliothèques nationales, régionales, de recherche et spéciales ainsi que les bibliothèques scolaires, universitaires et d'autres institutions d'enseignement.

Opération et gestion

Une politique claire doit être formulée, définissant les objectifs, les priorités et les services en relation avec les besoins de la communauté locale. L'importance des connaissances locales et de la participation de la communauté est essentielle pour ce processus, et les communautés locales devraient être intégrées dans la prise de décision.

La bibliothèque publique doit être organisée efficacement et les normes professionnelles de fonctionnement doivent être mises en œuvre.

Les services doivent être accessibles par voie physique ou numérique à tous les membres de la communauté. Cela nécessite des bâtiments de bibliothèque bien situés et équipés, de bonnes installations pour la lecture et l'étude, ainsi que des technologies pertinentes et des heures d'ouverture suffisantes et pratiques pour les

utilisateurs. Cela implique également des services de proximité pour ceux qui ne peuvent pas visiter la bibliothèque.

Les services de bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des communautés des zones rurales et urbaines, ainsi qu'aux besoins des groupes marginalisés, des utilisateurs ayant des besoins spéciaux, des utilisateurs multilingues et des peuples autochtones de la communauté.

La/le bibliothécaire est un intermédiaire actif/active entre les utilisateurs et les ressources, à la fois numériques et traditionnelles. Des ressources humaines et matérielles suffisantes, ainsi que la formation professionnelle et continue de la/du bibliothécaire, pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, sont indispensables pour assurer des services adéquats. La direction devrait consulter les professionnel/les de la bibliothèque quant à la définition quantitative et qualitative de ressources adéquates.

Des programmes de sensibilisation et d'éducation des utilisateurs/trices doivent être organisés pour aider les utilisateurs/trices à bénéficier de toutes les ressources.

Les recherches en continu devraient se concentrer sur l'évaluation de l'impact des bibliothèques et la collecte de données, afin de démontrer les avantages sociétaux des bibliothèques aux décideurs politiques. Les données statistiques devraient être recueillies à long terme, car les avantages des bibliothèques au sein de la société sont souvent observés dans les générations suivantes.

Partenariats

L'établissement de partenariats est essentiel pour que les bibliothèques puissent toucher un public plus large et plus diversifié. La coopération avec les partenaires concernés - par exemple, les groupes d'utilisateurs, les écoles, les organisations non gouvernementales, les associations de bibliothèques, les entreprises et d'autres professionnels aux niveaux local, régional, national et international – doit être assurée.

Mise en œuvre du Manifeste

Les décideurs politiques aux niveaux national et local ainsi que la communauté des bibliothèques dans son ensemble, dans le monde entier, sont invités à mettre en œuvre les principes exprimés dans ce Manifeste.

18 juillet 2022